



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**centre
national
de la musique**

**Conseil supérieur de la
propriété littéraire et
artistique**

Le Président

Paris, le 21 mai 2021

**Centre national de la
musique**

Le Président

Madame la Professeure Joëlle Farchy
Monsieur le Professeur François Moreau

Madame la Professeure, Monsieur le Professeur,

Les études sur l'évolution des revenus dans la musique à l'ère numérique, bien que nombreuses, ne s'appuient le plus souvent que sur des données agrégées. Si elles rendent visibles des modifications dans la structure des revenus issus des différents segments de marché (musique enregistrée, spectacle vivant, droits de gestion collective, etc.), des données individuelles sont nécessaires afin de mettre en évidence l'hétérogénéité des situations et des trajectoires, le renouvellement des parcours, l'impact de la hausse du nombre de personnes actives, etc.

C'est dans ce contexte, et afin de pallier les limites des travaux déjà réalisés, que nous souhaitons vous confier une mission d'étude économique sur l'évolution des revenus des artistes de la musique (auteurs, compositeurs, interprètes) à l'ère numérique sous l'angle des droits d'auteurs et droits voisins. L'objectif est d'analyser l'évolution et la dispersion des revenus à un niveau individuel d'un large échantillon sur une période longue couvrant l'apparition et le développement des plateformes numériques. Cette étude se fera naturellement dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Pour la mener à bien, la collaboration des organismes de gestion collective concernés est indispensable, celle de la SACEM qui couvre le spectre le plus large de revenus (musique enregistrée, spectacle vivant, radio/TV, etc.) mais également celle de l'ADAMI, de la SPEDIDAM et de la SACD.

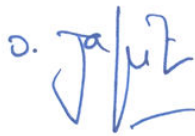
C'est pourquoi une première phase de préfiguration aura pour objectif de définir, en relation étroite avec les équipes des organismes de gestion collective, le degré de détail des différentes catégories de revenus, le nombre d'années pris en compte ainsi que la taille de l'échantillon d'individus étudiés.

Ces discussions permettront de procéder à un arbitrage entre finesse de l'étude et volumétrie des données à extraire, formater et traiter. Sur la base de ces discussions, un cahier des charges, associant un prestataire technique mandaté par le CNM, sera réalisé précisant les informations susceptibles d'être extraites et mises à disposition par les différents OGC disposés à collaborer.

A l'issue de la phase de préfiguration, une seconde étape d'analyse quantitative sera mise en œuvre dont les modalités seront précisées dans une nouvelle lettre de mission. Le prestataire technique mandaté aura tout d'abord pour objectif de fournir des bases de données associant un identifiant unique à chaque personne physique présente dans l'un des répertoires sélectionnés des OGC partenaires. Les données récoltées selon cette modalité, et ainsi anonymisées, pourront alors faire l'objet de traitements statistiques approfondis.

Il serait souhaitable que vos travaux concernant la phase de préfiguration puissent être conclus d'ici le mois de novembre 2021.

Nous vous remercions d'avoir accepté cette mission et vous prions de croire, Madame la Professeure, Monsieur le Professeur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Olivier Japiot



Jean-Philippe Thiellay